

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA VILLE DE BEAUHARNOIS TIENDRA FINALEMENT SON CAMP DE JOUR

Beauharnois, le 9 juin 2020 – À la lumière des assouplissements communiqués par le gouvernement du Québec, la Ville de Beauharnois révisé sa position initiale et tiendra un camp de jour pour l'été 2020.

EN MODE ADAPTATION

Afin de tenir le service auprès de la population, la Ville absorbera les frais additionnels associés aux mesures supplémentaires imposées, et ce, même si aucune aide gouvernementale concrète n'a été confirmée à ce jour.

Toutefois, la Ville est confrontée à une situation devant laquelle l'offre de service doit être adaptée aux contraintes liées à la COVID-19. Ainsi, le camp de jour débutera le lundi 29 juin et les heures d'ouverture seront de 8 h à 16 h – l'arrivée se fera entre 8 h et 8 h 30 alors que le départ se fera entre 15 h 30 et 16 h.

Les nouvelles modalités permettent d'augmenter légèrement le nombre d'inscriptions et les places seront limitées. La Ville embauchera donc du personnel supplémentaire afin de faire appliquer les mesures d'hygiène émises par la Direction de la santé publique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les parents ayant déjà inscrit leurs enfants, le personnel de la Ville vous contactera afin de confirmer votre volonté de maintenir votre inscription. Ceux n'ayant pas procédé à l'inscription pourront le faire du 10 juin, 16 h 30 jusqu'au 19 juin, midi.

Les résidents de Beauharnois seront priorisés et uniquement l'inscription au camp de jour complet, qui aura lieu du 29 juin au 14 août, sera possible.

De plus, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire tiendra une liste d'attente pour les non-résidents qui pourront bénéficier des places restantes, le cas échéant, et selon l'ordre d'inscription.

La Ville de Beauharnois souhaite ainsi répondre aux besoins de la majorité de la population, dans les circonstances actuelles. La collaboration de tous les participants est sollicitée afin de respecter les différentes consignes qui seront mises en place afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants et des moniteurs.

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca